



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Créer et animer un ciné-club

Guide pratique à destination des professeurs et des chefs d'établissement de
collège et lycée

Novembre 2023

L'image est au cœur de nombreuses pratiques culturelles des jeunes. C'est un langage complexe qui prend des formes multiples : cinéma, photographie, télévision, jeux vidéo, internet...

L'enjeu d'une éducation à l'image est de sensibiliser les élèves au patrimoine et à la création contemporaine, de leur faire découvrir des techniques et des métiers, ainsi que d'aiguiser leur regard afin qu'ils s'approprient les œuvres avec recul et sens critique et qu'ils en comprennent les enjeux.

Les œuvres cinématographiques sont à cet égard à la fois un objet de l'éducation à l'image animée et un discours sur le monde, ses évolutions et ses représentations.

Les salles de cinéma constituent les lieux privilégiés pour la découverte des films, dans des conditions optimales et inégalées pour une expérience collective. La création d'un ciné-club en établissement offre aux élèves une opportunité supplémentaire, en marge de la fréquentation des salles de cinéma, de découvrir des œuvres tout en développant des compétences transversales (engagement, organisation, programmation, travail collectif...).

Le présent vadémécum propose des pistes concrètes pour la création et la pérennisation de ciné-clubs, en abordant les aspects tant pédagogiques que techniques.

Pourquoi créer un ciné-club dans un établissement scolaire du second degré ?

Qu'est-ce qu'un ciné-club ?

Un ciné-club organise régulièrement des séances proposant des présentations et des débats sur les films projetés. Les séances sont réservées aux adhérents munis d'une carte nominative et à leurs invités non payants¹.

Un ciné-club participe à l'éducation artistique et culturelle

Le déploiement de ciné-clubs dans les établissements scolaires du secondaire est un moyen de faire découvrir l'art cinématographique et de transmettre le goût du cinéma. Il contribue pleinement à l'éducation artistique et culturelle (EAC). En effet, le ciné-club permet à la fois de développer les connaissances et la culture des jeunes dans le champ du cinéma, de favoriser l'échange et l'écoute autour des œuvres, de les initier à la pratique de la programmation cinématographique et d'encourager la fréquentation non seulement des œuvres cinématographiques, mais également d'un lieu de projection, y compris en dehors de l'enceinte scolaire.

En outre, le ciné-club gagne à être enrichi par un partenariat ou un parrainage avec la salle de cinéma de proximité, qui peut aller jusqu'à l'organisation d'une séance ouverte au public en fin d'année, hors les murs, dans cette salle de cinéma.

Un ciné-club permet le développement de compétences transversales

- La présence d'un ciné-club dans un collège ou un lycée est l'occasion de favoriser **l'engagement** des élèves qui s'investissent dans le fonctionnement de cette activité périscolaire (choix de la programmation, animation des séances, communication...). Les élèves développent ainsi leur sens des responsabilités, leur capacité à entreprendre, leur autonomie et leur coopération avec les autres.
- Prendre part à l'activité du ciné-club, c'est aussi exercer son **esprit critique**, opérer des choix et les justifier.
- En fonction de leur âge et du niveau d'enseignement, cette activité permet aux élèves d'affirmer leurs compétences en matière d'expression orale : **prise de parole** devant un auditoire, expression d'émotions, participation à des échanges en argumentant et en respectant les points de vue divergents, animation d'un débat entre pairs et avec des adultes.
- Affirmer son **goût**, le partager, le défendre, comprendre celui des autres.
- Le ciné-club est aussi un moyen d'explorer toutes **les fonctions de l'écrit** : écrire pour présenter un film, écrire pour convaincre les futurs spectateurs, écrire pour défendre une œuvre... et ainsi mettre en place des stratégies d'écriture efficaces.
- Fréquenter régulièrement des œuvres cinématographiques permet non seulement d'**aiguiser son regard** à travers l'analyse des images et des sons, mais également d'acquérir puis de mobiliser des références culturelles pour interpréter les films et établir, par exemple, des liens entre des créations littéraires et artistiques issues de cultures et d'époques diverses.

1. <https://www.cnc.fr/a-propos-du-cnc/missions/reglementer/diffusion-non-commerciale/cine-clubs>

Comment garantir la pérennité d'un ciné-club ?

Des conditions matérielles

Assurer la pérennité d'un ciné-club impose de réunir un certain nombre de conditions matérielles.

- **Disposer d'un lieu dédié.** Si l'établissement n'est pas doté d'une salle de cinéma, de spectacle ou d'un petit amphithéâtre, il convient que l'activité se déroule dans une salle fixe avec, dans la mesure du possible, un agencement particulier qui réponde aux contraintes d'une projection (obscurité) et qui la distingue d'une salle de classe ordinaire. L'agencement des sièges en quinconce, par exemple, favorise une meilleure visibilité de l'écran.
- **Se rapprocher des conditions de projection d'une salle de cinéma.** Afin de favoriser une expérience audiovisuelle authentique, il est important de veiller à respecter certaines règles d'usage. Une projection plutôt qu'une diffusion via un téléviseur est à privilégier, car elle recrée les conditions pour lesquelles le film a été produit. De manière à se rapprocher de l'atmosphère d'un véritable cinéma, veiller à caler le film en le mettant sur pause après le menu. De même, depuis un ordinateur, prévoir de masquer l'interface du lecteur vidéo en se plaçant directement en plein écran. L'image doit pouvoir occuper tout l'écran. Disposer des enceintes de chaque côté de l'écran de manière à répartir la diffusion sonore dans toute la salle. Dans la mesure possible, attendre la fin du générique pour rallumer progressivement la lumière et éviter un retour à la réalité trop brutal.
- Indépendamment de tout travail en langues vivantes, il est conseillé de privilégier une diffusion du film en version originale sous-titrée en français (VOSTF) pour respecter l'intégrité d'un film.



L'organisation et la gestion de l'activité

L'implantation d'un ciné-club impose une organisation et une gestion rigoureuses de celui-ci.

- **Mobiliser des adultes référents au sein de l'établissement** : il est souhaitable que plusieurs membres de la communauté pédagogique, dont le professeur-documentaliste et le référent culture, s'impliquent dans la gestion et l'organisation du ciné-club aux côtés du responsable. Le soutien de la direction de l'établissement est indispensable.
- **Mobiliser un groupe d'élèves volontaires** qui travailleront, en se relayant, aux différentes tâches liées à l'organisation.
- **Définir un créneau et une périodicité** : réserver pour l'ensemble de l'année un créneau d'occupation fixe de la salle. La réservation peut être plus ou moins longue en fonction des conditions matérielles. L'installation d'un équipement, la projection, les échanges, voire la collation² impliquent une mobilisation de la salle d'au moins trois heures. Les séances sont nécessairement programmées régulièrement sur l'année. **La régularité** la plus adaptée correspond à une séance entre chaque période de vacances.

Sélectionner des films

La diffusion en classe d'une œuvre audiovisuelle, dans le cadre d'un enseignement ou d'une action éducative, doit se faire dans le respect de la propriété intellectuelle. Ainsi, une œuvre audiovisuelle achetée ou louée par un enseignant pour un usage privé ne peut être projetée en classe dans son intégralité. Il est nécessaire que les droits de diffusion publique soient acquittés. Cela peut être compris dans le montant d'acquisition d'un DVD, dans le prix d'un abonnement à une plateforme ou cela peut être pris en charge par un organisme subventionné. Consulter la page éducol : [Comment utiliser des œuvres dans un cadre pédagogique ?](#)

Où trouver les films ?

Centrales d'achat

Des DVD et des films en VOD sont proposés pour des projections en classe. Le tarif inclut les droits de projection publique.

- <http://www.adav-assoc.com/>
- <https://www.colaco.fr/>
- <https://www.mjs-video.com/>
- <https://www.rdm-video.fr/>

- **Zéro de conduite** propose aux établissements scolaires des DVD et des films en VOD avec leurs droits de visionnage en classe et de prêt.
- **Réseau Canopé**, opérateur du ministère de l'Éducation nationale, produit et diffuse des ressources multisupports, notamment des vidéos et des plateformes.
- **Images de la culture** (Centre national du cinéma et de l'image animée) est un catalogue de films à disposition des organismes culturels, sociaux ou éducatifs sur abonnement.
- La plateforme **Kinetoscope** de l'Agence du court métrage offre un accès, sur abonnement, à un catalogue de 200 courts métrages, de la maternelle au lycée.
- **La Fête du court métrage**, au mois de mars, permet d'organiser gratuitement des projections de films courts (fiction, animation, documentaire, film expérimental, etc.).

2. Une collation peut en effet accompagner les séances de ciné-club.

- Le **Festival en ligne Takorama** met à disposition gratuitement des courts métrages d'animation autour d'une thématique à dimension citoyenne.

Comment sélectionner les films ?

Établir des critères de sélection en tenant compte :

- des élèves ;
- des précédentes sélections ;
- le cas échéant, des programmes issus des dispositifs « Collège au cinéma » et « Lycéens et apprentis au cinéma » ;
- des sorties nationales ou d'une programmation spécifique.

Veiller à la progression de la programmation dans l'année :

- le 1^{er} film a un statut particulier, car c'est lui qui convainc les élèves spectateurs de revenir. Deux stratégies : commencer par un film fédérateur et proche de ce qu'ils connaissent ou par un film plus surprenant ;
- faire que les films du ciné-club entrent en résonance entre eux.

Donner éventuellement une spécificité au ciné-club en l'associant systématiquement à un domaine, un enseignement (par exemple le ciné philo).

La sélection des films peut aussi faire l'objet d'un atelier de programmation. Il s'agit alors d'inviter un groupe d'élèves à devenir programmeurs au sein du ciné-club. Installé dans la durée, cet atelier permet aux élèves de laisser de côté leurs goûts personnels au profit d'un regard concerté sur la capacité des films à dialoguer les uns avec les autres. « C'est là tout l'enjeu d'un atelier de programmation : il ne s'agit pas de composer un programme avec des films qui se ressemblent au risque de la redondance, mais au contraire de faire en sorte que les films s'enrichissent les uns les autres »³.

Faut-il prévoir un budget ?

Le ciné-club peut fonctionner sans engendrer de coût s'il s'appuie sur les plateformes gratuites mentionnées ci-dessus.

Il peut aussi nécessiter des dépenses en fonction de l'ampleur du projet : achat d'un matériel, acquisition des droits pour la diffusion, venue d'un intervenant, collation ainsi que versement d'heures supplémentaires pour le professeur qui prend en responsabilité l'activité.

La part collective du Pass Culture peut être mobilisée pour la rencontre avec un intervenant, par exemple.

3. Zoom sur l'atelier de programmation : <https://www.lefildesimages.fr/zoom-sur-latelier-de-programmation/>

Quels partenaires impliquer ?

- La salle de cinéma de proximité.
- Les autres ciné-clubs des établissements proches.
- Des interlocuteurs académiques possibles : DAAC, CODEAC.
- Les pôles régionaux d'éducation aux images qui proposent des ressources et des formations : <https://www.lefildesimages.fr/charte-du-reseau-des-poles/>
- Les coordonnateurs des dispositifs « Collège au cinéma » et « Lycéens et apprentis au cinéma » pourront faciliter l'articulation avec la découverte de films en salle de cinéma. En savoir plus : <https://transmettrelecinema.com/>

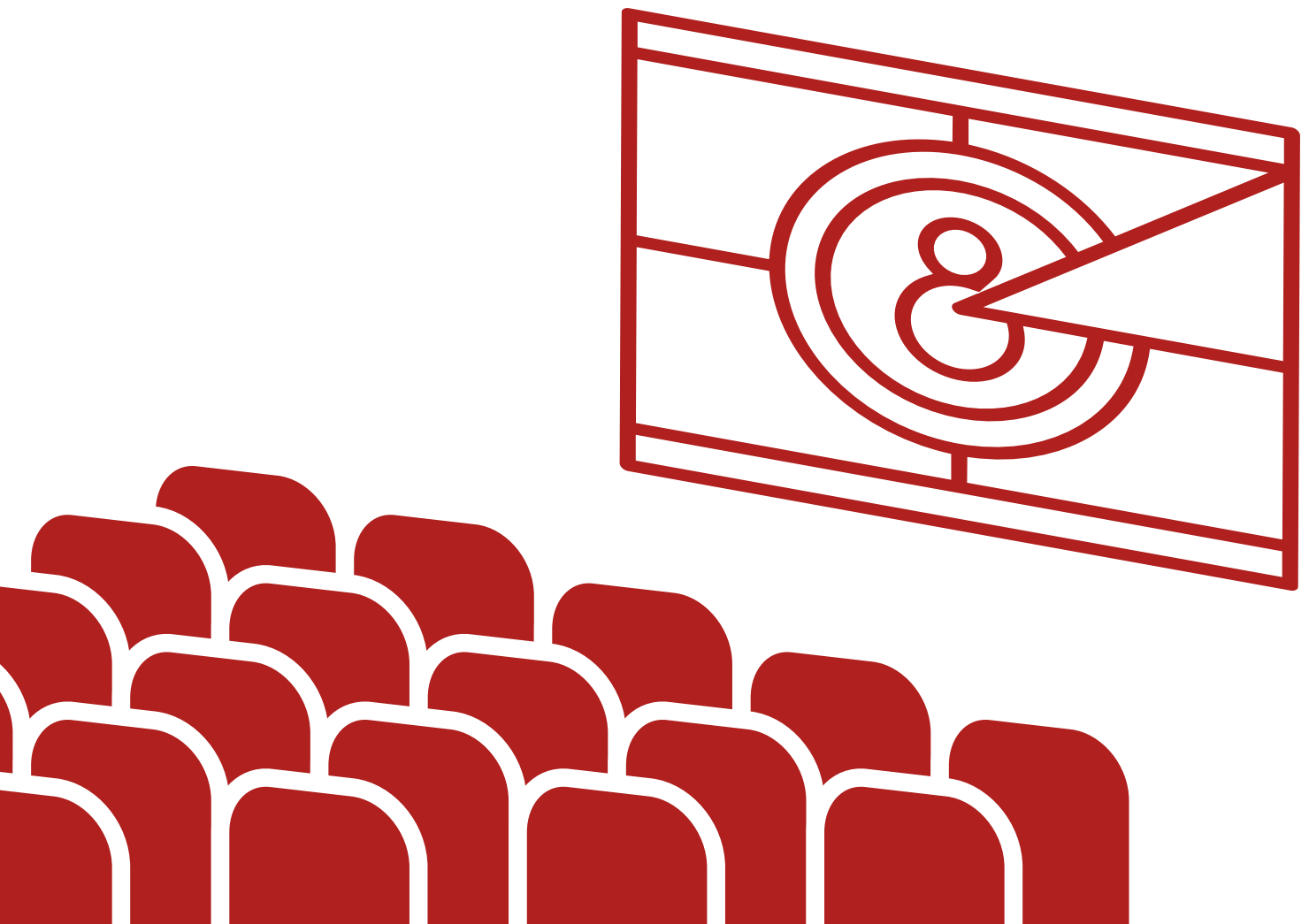
Rayonner dans l'établissement et au-delà

- Le ciné-club est un moyen de créer du lien avec les autres établissements scolaires de la commune ou du bassin, les familles, le public cinéphile...
- La programmation du ciné-club comme les événements susceptibles de lui être associés peuvent être l'occasion d'une mention dans la presse locale.
- Le ciné-club participe de l'identité de l'établissement (action phare).

Accompagner des séances

Pour accompagner chaque projection, les professeurs peuvent organiser le visionnage d'extraits, de courts métrages en résonnance (Nanouk, Upopi, Transmettrelecinema, etc.).

Les films peuvent également favoriser le lien avec des enseignements (langues vivantes, histoire, Lettres...).



Une année scolaire de ciné-club

Étape 1 : inscrire le ciné-club dans le cadre administratif

- Le projet de ciné-club doit faire l'objet d'une **présentation en conseil d'administration**. Un projet entièrement rédigé est soumis à l'ensemble des membres du CA pour information.
- Le ciné-club est mentionné dans ADAGE, application dédiée à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle : <https://adage-pr.in.phm.education.gouv.fr/adage/>

Étape 2 : installer le ciné-club en début d'année

- Constitution du comité éditorial : prise en responsabilité par un professeur, anciens membres dans le cas d'un ciné-club déjà créé, recherche de nouveaux membres actifs...
- Information de la communauté scolaire.
- Mise en place des adhésions et du calendrier.

Étape 3 : établir la programmation selon des critères

- Cycles, thématiques, approches, lien avec les programmes scolaires, approches pluridisciplinaires. Focus possible : constitution d'un programme de courts métrages.
- Choisir éventuellement des compléments à la séance (extraits, archives, courts métrages, lecture d'un texte adapté au cinéma, interviews, bonus, etc.).
- Éventuels échanges avec d'autres ciné-clubs pour créer une mise en réseau (programmation en écho, comparaison de réception de films, communication...).

Étape 4 : communiquer autour du ciné-club (rôle des élèves)

- Informer par des affiches, des **flyers**, des annonces sur les réseaux sociaux (Facebook du lycée), de brèves interventions auprès des différentes classes sur l'objectif, la programmation et les aspects pratiques (horaires, dates, lieux...).
- Rédiger et diffuser des critiques des films retenus sur le site de l'établissement (notamment en actualité), ENT, relai via les réseaux sociaux de l'établissement, réaliser une revue de presse à l'aide du professeur documentaliste sur le film projeté.
- La communication autour du ciné-club passe également par des actualités publiées sur le site internet de l'établissement, par une campagne d'information auprès des élèves et des parents via la messagerie de l'ENT notamment en début d'année (appel à candidatures par exemple). Une lettre d'information mensuelle peut accompagner des campagnes d'affichage dans les locaux de l'établissement.
- Lorsque cela est possible, les élèves peuvent réaliser un petit clip vidéo pour la WebTV de l'établissement s'il y en a une, animer une émission cinéma ou interview sur la Webradio, tenir un stand ciné-club à l'occasion des journées portes ouvertes, etc.

Étape 5 : concevoir la séance (animation et débat)

- Prévoir la répartition séances-élèves.
- Prévoir un conducteur pour tous les temps de la séance (introduction, recueil des réactions après la projection, animation du débat).

Étape 6 : organiser une séance ouverte à un plus large public quand cela est possible

- Associer un autre établissement du secteur (par exemple les élèves de CM2 qui seront scolarisés au collège l'année suivante, sur un projet particulier).
- Ouvrir les séances aux familles, à l'ensemble de communauté éducative.
- Associer la salle du cinéma partenaire dans le cadre d'une projection publique.

Conception : ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (bureau des contenus pédagogiques et des langues, mission éducation artistique et culturelle, inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche). Remerciements au ministère de la Culture et au centre national du cinéma et de l'image animée pour la relecture attentive de ce vadémécum.

